

Paris lance le Plan de Déplacements des Administrations Parisiennes 2017-2021

L'exécutif parisien s'engage pour bâtir une ville durable et respectueuse de l'environnement. Dans ce domaine, Paris veut montrer l'exemple en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, les polluants locaux et les nuisances liés aux déplacements en véhicule de l'administration parisienne.

Soucieuse d'exemplarité, la Ville applique depuis 2011 l'engagement environnemental à ses propres activités : déplacements domicile-travail des agents, déplacements professionnels ou déplacements liés aux commandes de la Ville. À travers le deuxième Plan de Déplacement des Administrations Parisiennes (PDAP) établi pour la période 2017-2021, et adopté au Conseil de Paris du mois de mars, la Ville souhaite aller encore plus loin.

Ce nouveau plan s'inscrit dans le cadre du Plan Climat et entend contribuer, entre 2004 et 2020, à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre produites par les administrations parisiennes. Il participe également à la réflexion en cours autour du futur Plan Climat Air Énergie territorial qui portera un plan d'actions ambitieux à l'horizon 2030 et la vision d'un territoire neutre en carbone à l'horizon 2050.

Issu d'une large concertation avec les directions et les agents de la Ville, le PDAP 2 est extrêmement volontaire et actionne tous les leviers à la disposition de la municipalité. Parmi les 21 actions identifiées, les 4 plus emblématiques prévoient :

- **La conversion des flottes de la Ville (bennes, utilitaires) pour des motorisations plus propres (électriques ou BioGNV) et sans diesel** ainsi que la réduction du parc municipal de véhicules légers de l'ordre de 10% ;
- **L'optimisation des commandes et des livraisons de fournitures**, en améliorant les clauses environnementales de nos marchés et en réinterrogeant nos usages en matière de commande publique ;
- **Le développement et le renforcement de l'attractivité du vélo et des mobilités alternatives** auprès des agents ;
- **Le télétravail**, dont la ville proposera la généralisation (pour des postes adaptés) à partir d'avril 2017, avec une cible de 1 500 télétravailleurs d'ici 2020. Cette mesure a recueilli de nombreux suffrages lors de la consultation des agents.

« Ce nouveau Plan vise à améliorer la vie quotidienne des agents de la Ville de Paris, notamment autour de leurs conditions de déplacements » souligne Emmanuel Grégoire, adjoint à la Maire de Paris en charge des Ressources Humaines. « Nous sommes très fiers de ce nouveau Plan qui s'adresse aux employés de l'administration en tant que citoyens et non uniquement en tant qu'agents. C'est un projet qui favorise l'émergence d'une véritable prise de conscience environnementale collective » ajoute l'édile.

« La transition du parc municipal est, avec l'adoption de ce plan, désormais actée, avec la totalité de la flotte municipale tournée vers des motorisations propres », se réjouit Christophe Najdovski, adjoint à la Maire en charge des transports et des déplacements.

L'adoption du PDAP2 par le Conseil de Paris sera suivie par la mise en place d'indicateurs précis, permettant un suivi régulier de l'atteinte des objectifs fixés.

Contact presse : Ismail Mansouri et Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61